Rapatriement des biens culturels

e déclic

La restitution des objets qui fait actuellement débat s'inscrit dans un mouvement amorcé dès la seconde moitié du XXe siècle, consécutif à la décolonisation.

Yvette MBASSI-BIKELE

e peuple Bamoun, et le reste des Camerounais avec eux-, a lle cœur à la fête. C'est qu'ils viennent de recevoir une excellente nouvelle, relative au retour très prochain, au courant de l'année 2019, du trône du Mfon Mbouombouo qui régna au 18e siècle (1757-1814), en tant que 11e roi des Bamoun. Ce trône sera restitué dans le cadre du retour des objets pillés lors de campagnes militaires ou offerts aux musées et à l'Etat français par des officiers et soldats. C'est l'aboutissement d'un processus de mobilisation et de lobbying engagé depuis de nombreuses années par l'élite Bamoun, appuyée par la diplomatie camerounaise, des universitaires, des artistes et sportifs camerounais de haut niveau. En attendant d'être rapatrié, le

actuellement exposé au musée du Quai Branly, après un court séjour au Château de Versailles. Heureux épilogue donc pour cet objet artistique et de pouvoir pour le peuple Bamoun. Tout comme pour Afo-A-Kom.

En 1966, la statue que l'on dit sacrée est volée à Laikom, siège des Fons Kom. Vendue tour à tour à un homme du commun puis à un dealer d'objets d'art, elle va se retrouver dans une galerie de New York. Warren M. Robbins, collectionneur d'art américain, la reconnaît et alerte aussitôt l'opinion publique. En collaboration avec l'élite Kom présente aux Etats-Unis et des Américains de bonne volonté, il lève des fonds d'une valeur de 30 000 dollars pour qu'Afo-A-Kom ou Mbang retrouve sa place dans le palais royal de Laikom, dans la région du Nord-Ouest. La mission est accomplie depuis 1973. Ce n'est pas encore le cas pour trône de Mbouombouo est les peuples Sawa qui de-

mandent, depuis des décennies, le rapatriement du « Tangue de Kum'a Mbape Bell (la pirogue de Lock Priso, un patriarche Douala) arraché à Bonaberi le 22 décembre 1884. L'objet séjournerait dans un musée munichois en Allemagne. Et, les quelques objets ici évoqués ainsi que les terres cuites et bronzes Sao ne constituent que la partie visible de l'iceberg, dans la mer d'objets emportés par les

Selon le rapport Savoy-Saar, -du nom de l'universitaire sénégalais, Felwine Saar, et de l'historienne française, Bénédicte Savoy, missionnés par Emmanuel Macron, chef de l'Etat français, pour réfléchir à cette épineuse question de la restitution des biens culturels africains-90 000 objets provenant d'Afrique subsaharienne se trouvent actuellement dans les collections publiques françaises, dont 70 000 au musée du Quai Branly à Paris.



Le Sultan des Bamoun lors d'une visite à Versailles.

Les 20 000 autres sont réparties dans d'autres musées ou villes portuaires françaises (Cherbourg, Le Havre, La Rochelle, Bordeaux, Nantes, Marseille). Le Tchad arrive en tête des pays d'origine de ces œuvres, en quantité, avec plus de 9 000 pièces. Viennent ensuite le Cameroun (6000

pièces), Madagascar, le Mali puis la Côte d'Ivoire, le Bénin, l'Ethiopie, le Gabon ou le Congo. D'autres objets d'arts du Cameroun sont éparpillés dans les musées d'Europe notamment en Allemagne, Italie, mais aussi en Amérique (Etats-Unis).

Dans un mouvement amorcé dès la seconde moitié du XXe siècle, suite à la déco-Ionisation, les peuples africains en général et camerounais particulièrement, plaident pour le retour de leurs biens culturels pillés à l'époque coloniale. C'était encore le cas vendredi 1er juin 2018, lors d'une réunion internationale organisée au siège de l'Unesco à Paris.

Restitution: mode d'emploi

Des conventions et des textes sont nécessaires pour encadrer le rétablissement d'objets illicitement emportés, mais aussi la bonne volonté du détenteur des biens demandés.

Monica NKODO

au goût du jour les promesses d'un retour au bercail. Le 28 novembre 2017 à Ouagadougou, le président français Emmanuel Macron en visite officielle au Burkina Faso, a annoncé la restitution temporaire ou définitive dans un délai de cinq ans d'objets du patrimoine africain. Et un an plus tard, le rapport Savoy-Sarr (du nom des chercheurs et historiens Bénédicte Savov et Felwine Sarr chargés de dresser la liste desdits objets à restituer) rend ses conclusions. Il transforme en réalités, les aspirations de tous ces hommes et femmes, qui depuis plusieurs décennies, ont œuvré au come-back au pays de ces précieux éléments de la culture et des traditions africaines. Dans ce répertoire,

trône ayant appartenu au 11e Roi des Bamoun en a déclaration a remis 1813, puis emporté en 1925 par des militaires français », fait partie du lot, et sera rétabli en 2019 au Cameroun: Cette issue positive est le fruit de longues batailles menées par des particuliers, anonymes ou célébrités, par des peuples et communautés, des Etats, décidés à rentrer en possession de leurs biens patrimoniaux. Le processus est long, et les démarches vont meme sur le terrain luridique. La Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, adoptée en 1995 à Rome, dans son chapitre deux, rappelle en l'alinéa 3 de son article 3 que, « toute demande de restitution doit être introduite dans un délai de trois ans à compter du moment où le demandeur a connu l'endroit où se trouvait le Cameroun a sa part. « Le le bien culturel et l'identité restitution.

du possesseur. » Un délai qui subit des variantes en fonction de la nature des propriétés à restituer.

Dans ce cas précis, c'est aux pays africains concernés de faire la demande. Informés des grandes lignes du rapport Savoy-Sarr, ils doivent soumettre des demandes à l'Etat français, grâce à l'inventaire qui leur aura été envoyé. C'est la première étape du cheminement que conseillent les auteurs du rapport, une fois que la remise solennelle des listes de biens spoliés aux Etats concernés sera effectuée. Suite à cette première étape, on entrevoit le début des restitutions. Si les œuvres demandées ne présentent aucun problème en termes d'origine, si leur acquisition ne souffre d'aucune opposition, mais aussi si elles sont réclamées officiellement et qu'elles seront accueillies par les Etats demandeurs dans des musées, alors elles seront restituées. Pour le reste, les experts africains et français des questions du patrimoine devront établir ensemble les demandes de

Ils ont dit

« Ces objets proviennent de toutes nos aires culturelles »

Pr. Narcisse Mouelle Kombi, ministre des Arts et de la Culture.

« J'ai eu l'occasion de prendre la mesure de la présence d'objets précieux de notre patrimoine dans les musées occidentaux à la faveur d'une visite au Musée du Quai Branly par exemple. Il ressort de mes échanges avec le président de ce prestigieux musée que quelque 6000 objets s'y trouvent. Le Cameroun est donc incontestablement l'un des pays africains les plus concernés par la question de la restitution des biens culturels. Ces objets proviennent de toutes nos aires culturelles et sont de divers registres : des objets utilitaires, des objets sacrés, des instruments de musique, des figures de reliquaire, des statuettes, etc. Si certains ont été acquis de manière régulière, il



apparaît clairement que la plupart ont été acquis dans des conditions offrant matière à abondante critique juridique, dans un contexte dissymétrique où ont dû intervenir la ruse, le vol, la violence, la force. La restitution de biens culturels de cette nature ne pose aucun problème technique ou matériel pour le Cameroun. Pour les accueillir, il y a le Musée National, une dizaine de musées publics et une cinquantaine de musées privés. L'exemple de la fameuse statuette Afo Akom, restituée par les Américains à ses propriétaires légitimes, est une illustration assez claire. Par ailleurs, il existe aujourd'hui une législation en la matière tout comme la question de ressources humaines ne pose pas de problèmes au regard de nos structures de formation disponibles. Bien entendu, nous restons ouverts à la coopération internationale pour le renforcement des capacités et tout autre appui susceptible d'améliorer la situation. »

« Ces œuvres sont sacrées »

François Bingono Bingono, crypto anthropologue.

« Les biens patrimoniaux assurent la survie communautaire de toute personne après sa mort. Il y a inter échange, interaction entre les morts et les vivants. Les reliques et autres statuettes sont les supports de cette intercession entre les vivants et les morts, et symbolisent les ancêtres qui n'ont plus de vie. Les masques et statuettes



qui ont été emportés en Occident sont autant de supports intercepteurs entre les vivants et les morts. Il est donc important que les Africains qui s'occupent des rites veuillent récupérer ces objets, car ils sont sacrés. Donc restituer ces œuvres sacrées, c'est réconcilier l'Africain avec la manière dont il perçoit le monde, c'est-à-dire avec la perception de l'au-delà. De nombreuses chefferies traditionnelles reconnaissent leurs œuvres, il faut les laisser les récupérer afin de combler les vides et les lacunes que leur départ a créés. Ce sont des œuvres de rituels, elles sont sources de sacralité. Que les pays africains reprennent ce qu'on leur a pris. »

L'événement s'inscrivait dans la continuité des annonces faites par Emmanuel Macron. à Ouagadougou en novembre 2017. Le chef de l'Etat francais avait promis de mettre en œuvre d'ici à cinq ans des restitutions temporaires ou définitives de biens culturels africains à leurs pays d'origine :

« Quelque chose s'est enfin mis en route »

■ Pr. Kum'a Ndumbe III, historien, chercheur, président de l'association Afric'Avenir.

La France vient de s'engager à restituer aux Etats africains les œuvres d'art spoliées et/ou volées pendant la période coloniale. Votre lecture de cette dé-

le crois que c'est un pas. Dans la presse européenne ou américaine depuis vendredi, certains parlent de tremblement de terre dans les musées occidentaux. Cette décision, il fallait s'y attendre, mais on ne sait jamais quand ce genre de chose se produit. Bénédicte Savoy disait, il y a quelques jours, quand ils sont entrés, avec Felwine Sarr [auteurs d'un rapport présenté au président français, Ndlrl, pour converser avec le président Macron, ils ne savaient pas comment ca allait se terminer. Ils avaient fait leur travail et ne savaient pas quelle serait la suite. Ils ont donc été agréablement surpris que le président Macron se soit vraiment engagé. Pour nous, ceci signifie qu'il y a enfin quelque chose qui s'est mis en route. C'est depuis les années 1960 qu'un certain nombre de pays réclament le retour de leurs objets ou de leurs œuvres. J'aimerais insister sur un point : tout le monde parle d'objets d'art, mais il s'agit d'objets de culte et d'adoration des Africains I C'est l'esprit marchand capitaliste qui en a fait des objets d'art, qu'on peut ven-

dre et revendre. Pourtant il s'agit de haute spiritualité et de haute philosophie, recouvrant également des aspects sociologiques de la société africaine, de la culture africaine.

Quelles conséquences peuvent résulter de la décision de la France ?

Pour nous, il y a un déclic. Et les autres pays européens, l'Allemagne, la Belgique, etc. ces pays colonisateurs qui ont amassé énormément de ces objets-là, ne pourront plus faire comme s'il n'y a rien. Il faut que les Africains sachent que pour qu'il les désoriente, pour qu'il leur enlève tout ce qui était africain, le colonisateur a emporté, selon les régions, entre 80 et 90% de tous ces objets de culte africains. Imaginez qu'en France, une puissance vienne et emporte presque tout ce qui se trouve dans les églises, les monastères, etc. C'est ce qui s'est passé avec les Africains. Comme ça, ils n'avaient plus de repères. Et n'ayant plus de repères, vous êtes obligés de prendre ce que le colonisateur vous apporte, vous impose, et lui il vous formate à sa guise, pour que vous fonctionniez selon ses besoins.

Au plan du droit, peut-on établir la légalité de la présence de ces biens en Occi-

Jusqu'à présent, ces pays avaient



Pr. Kum'a Ndumbe : « Les autres pays colonisateurs ne pourront plus faire comme si rien ne se passe. »

soutenu que leurs lois ne leur permettaient pas de restituer ces objets, qui appartenaient, selon eux, soit à l'Etat français, soit à l'Etat allemand ou belge... et qu'ils étaient inaliénables, qu'ils n'étaient pas cessibles. Ce qui me fait bien rire : il s'agit de biens qui ont été volés à l'Afrique. Ces lois sont donc, sans base éthique. Sous le 3e Reich, l'Etat allemand s'est approprié les biens juifs. Mais après la seconde Guerre mondiale, il y a eu restitution. Et beaucoup de familles juives ont pu récupérer des biens. Ce qui va se passer en France c'est que, le Parlement français va modifier cette loi, à partir du

rapport fait par Bénédicte Savoy et Felwine Sarr.

Maintenant que le processus de restitution est engagé, comment, au niveau des pays africains, et notamment du Cameroun, capitaliser cela au mieux?

Les Camerounais doivent enfin se lever. En tant qu'individu, je réclame par exemple le tangué [proue de navire, Ndlr] de mon grand-père depuis plus de 20 ans aux Allemands. C'est vrai que la démarche a fait bouger beaucoup de choses en Allemagne, mais il faut que l'Etat du Cameroun se lève et revendique ce qui revient au Cameroun. Quand vous prenez le musée du Quai Branly, il contient 6000 objets camerounais! Le Bénin en compte 5000. Le président béninois est allé en France revendiquer ces objets. Et quand Emannuel Macron a reçu le rapport vendredi dernier, il a tout de suite déclaré qu'il remettait à l'Etat du Bénin 25 objets, pillés lors d'une guerre menée par un général français. C'est un premier acte. Le Cameroun doit tout simplement prendre ses responsabilités internationales. Je signale qu'en dehors du Quai Branly, il y a d'autres musées en France où vous avez des objets camerounais. Et quand vous allez en Allemagne, alors là!

Que faire pour qu'à l'avenir les œuvres et le patrimoine culturel de l'Afrique ne soit plus jamais pillé, spolié ?

Nous devons construire des pays forts. C'est parce que nous avons perdu la guerre de l'invasion européenne. Nous n'avions pas les moyens militaires, technologiques et autres pour faire face à cette agression concertée des Européens. Il faut que l'Afrique s'unisse, qu'elle soit forte. Et l'Afrique qui vient est une Afrique forte. D'ici 32 ans, un jeune sur trois dans le monde sera africain et vivra en Afrique, et nous serons 2,5 milliards. Il faudra à cette Afrique des structures fortes, pour qu'elle ne soit plus attaquée. Qu'on ne puisse plus la dépos-

> Propos recueillis par **Alliance NYOBIA**

« Nous sommes outillés pour préserver nos biens »

Sa Majesté Innocent Nanyang Toukam, chef Batoufam.

« C'est une bonne chose que les Occidentaux songent à nous remettre notre patrimoine. Concernant la conservation et la préservation de ces objets qui font débat, je voudrais rappeler que quand ces outils étaient pris dans nos villages, ils étaient déjà bien entretenus. Nous sommes plus outillés pour valoriser et préserver ces outils. Plusieurs de nos chefferies ont déjà des musées et ont déjà vu ce qui se passe ailleurs. Donc pour moi, la question est au niveau de la procédure à appliquer pour récupérer ce qui nous appartient. On mérite même un dédommagement parce que l'absence de ces objets nous a appauvris et a apporté



beaucoup d'argent chez eux. C'est déjà important que nous récupérions ces objets. Dans la chefferie Batoufam, chaque roi était sculpté avec sa première épouse et les sculptures des 6e et 7e roi Batoufam sont dans des musées en Europe. Ce sont des pièces qui nous manquent lorsqu'on a des cérémonies traditionnelles. Il nous faut récupérer ces originaux, qui aujourd'hui, sont remplacés par des copies. »

« Ce patrimoine est vital »

Sa Majesté Jean Rameau Sokoudjou, chef Bamendjou.

« l'ai très mal quand j'évoque le sujet de la restitution des objets d'art pris en Afrique juste pour des fins mercantiles et pour déraciner nos peuples de leur culture. En conservant notre patrimoine cultuel et culturel dans leurs musées, ils doivent se demander ce que seraient Paris et la France si la tour Eiffel était délocalisée et installée à Douala. Que diront les Américains si la statue de la Liberté était à Kribi ? Et si la Basilique de Rome était transférée à Mvolyé ? Que serait la Chine sans sa muraille ? Avec



malice, le patrimoine africain a été dérobé et réside ailleurs au vu et au su de tout le monde, dans un silence coupable. A Bamendjou par exemple, la chefferie a été plusieurs fois pillée et incendiée. Ces objets sont bien installés dans les musées en Occident. J'ai visité ces musées en Europe, et ils se contentent de présenter superficiellement ce patrimoine africain, qui est pourtant vital. »

Propos recueillis par Y.M-B, M.N et Honoré FEUKOUO

Un juste retour aux sources

Le monde de la culture est en émoi depuis un moment, à la suite de la remise au président de la République française du rapport sur la restitution du patrimoine culturel ¬africain aux pays d'origine, et de ses ¬conclusions radicales une restitution généralisée, progressive mais pérenne. Cette perspective inquiète notamment tous ceux qui craignent que les plus grands musées européens se vident. Et ces craintes viennent remettre au goût du jour un phénomène qui ne frappe pas le seul Cameroun.

En effet, le continent africain fait l'objet de pillages depuis des siècles. Leurs natures, formes et motivations ont varié au gré des conquêtes, des colonisations, des indépendances et de la mondialisation. Actuellement, le pillage et le commerce illicite des biens culturels porte gravement atteinte à l'histoire africaine et compromet le développement des populations. L'exportation d'échantillons sanguins et la restitution de restes humains pose aussi d'importantes questions éthiques.

Depuis plusieurs années, des lois sont formulées, des conventions ratifiées, des codes de déontologie proclamés et des commissions d'éthique mises en place. Des initiatives locales de protection du patrimoine voient le jour, des restitutions d'objets culturels ou biologiques s'organisent. Mais les effets positifs escomptés ne sont pas toujours au rendez-vous, ou

la situation se montre plus complexe que prévue. Cette vaste problématique fait l'objet de plusieurs conférences dans le monde d'année en année. Et, le sujet trouve un écho croissant dans différentes instances dans le monde ainsi qu'au niveau des peuples occidentaux. C'est ainsi qu'en septembre 2006, 180 écoles allemandes parrainées par l'Unesco ont demandé au gouvernement de l'Etat fédéré de Bavière et au musée ethnologique de Munich d'examiner la mesure dans laquelle les insignes royaux du roi des Bele Bele, Kum'a Mbappe, ' peuvent être restituées à la République du Cameroun, à travers le Prince Kum'a Ndumbe III", descendant du souverain. Du Cap à Alger, d'Addis Abeba à Dakar, en passant par Le Caire, Lagos, Niamey, Ouagadougou... des voix s'élèvent un peu partout pour la restitution des biens spoliés et une meilleure protection des sites culturels. La spoliation est une pratique à grande échelle qui a lieu dès l'Antiquité, notamment avec le pillage des tombeaux égyptiens. Avant que l'archéologie ne devienne une science dans les années 1880, les restes physiques sont le plus souvent considérés comme des champs de ruines dans lesquels des explorateurs ou des mercenaires se servent sans vergogne. Il est temps que les communautés se réveillent pour sauver ce qui peut encore l'être.

Y.M-B.